



**ACADÉMIE  
DE BESANÇON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Rectorat de Besançon  
Service DEC 1  
10 rue de la Convention  
25030 BESANCON Cedex  
Tél : 03.81.65.74.86  
[ce.dec1@ac-besancon.fr](mailto:ce.dec1@ac-besancon.fr)

## **EXAMEN VISANT A L'ATTRIBUTION DU CERTIFICAT DE PROFESSIONNALISATION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE (CP-MLDS)**

*Session 2021*

### **TEXTES DE REFERENCE :**

- Décret n° 2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.
- Arrêté du 5 mai 2017 relatifs à l'organisation de l'examen et à l'organisation de la formation conduisant au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

### **CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

*Peuvent se présenter à l'examen :*

- Les personnels d'enseignement et d'éducation de l'enseignement public, **titulaires et contractuels** employés par contrat à durée indéterminée.
- Les maîtres contractuels et maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

*Sont réputés être titulaires du CP-MLDS :*

- Les enseignants titulaires recrutés par la voie des concours de recrutement de professeurs certifiés et de professeurs de lycée professionnel dans la section coordination pédagogie-ingénierie de formation.
- Les personnels d'enseignement d'éducation, titulaires ou employés par contrat à durée indéterminée qui exercent leur activité à temps complet depuis au moins trois ans à la date d'entrée en vigueur du présent décret, dans le cadre des missions mises en places pour prévenir le décrochage scolaire et accompagner les jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale prévu à l'article L. 122-2 du code de l'éducation, dans les services académiques et départementaux ainsi que dans les établissements du second degré de l'enseignement public et privé sous contrat.

### **DATES ET MODALITES D'INSCRIPTION :**

*Du mardi 23 février 2021 (à partir de 12h) au lundi 22 mars 2021 (à partir de 17h)*

**ATTENTION : le dossier d'inscription doit être retourné par voie postale au plus tard  
le 29 mars 2021.**

Les inscriptions se font par le biais du formulaire d'inscription mis à disposition sur le site du rectorat :  
<https://www.ac-besancon.fr/spip.php?article7799>

## **NATURE DE L'EXAMEN :**

Epreuve 1 : **une séance de formation d'une durée de 30 minutes** en présence de plusieurs jeunes dans le cadre d'une action de lutte contre le décrochage scolaire suivie d'un **échange de 15 minutes** avec la commission.

Epreuve 2 : **une étude de cas d'une durée de 60 minutes** liée à la problématique de la lutte contre le décrochage scolaire suivie d'une présentation et d'un **entretien avec la commission d'une durée de 30 minutes**. Cette présentation qui n'excède pas 15 minutes et suivie d'un échange de 15 minutes avec la commission.

Le calendrier des épreuves sera défini ultérieurement.